

SYNCHRONY (CH) FUNDS - Synchrony (CH) Guardian (CHF)

Rapport annuel au 15 mars 2024

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	9
Rapport de performance	10
Rapport abrégé de la société d'audit	11



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 691
CH-1001 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 691
1001 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Patrick BOTTERON
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Avenue Giuseppe-Motta 50
1202 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

1) Changement de société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA, Genève, a été désignée comme société d'audit du fonds, en remplacement de KPMG SA, Genève. La nouvelle société d'audit assume cette fonction depuis le présent exercice annuel clôturant au 15 mars 2024.

2) Modification du contrat de fonds

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées le 1^{er} juin 2023 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté, en particulier, sur :

- le fractionnement des parts (désormais en millième) ;
- les souscriptions et les rachats de parts (peuvent dorénavant être donnés en montant ou en nombre de parts et/ou fractions de parts) ;
- les instruments financiers dérivés (complément de la clause décrivant à quelles fins les instruments financiers dérivés sont utilisés en rapport avec les parts de placements collectifs de capitaux) ;
- le calcul et la publication des valeurs nettes d'inventaire (calculées et publiées à des dates où il n'y a pas d'émission et de rachat de parts, exclusivement à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions) ;
- l'évaluation des placements collectifs de capitaux (introduction de la Fair Value).

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 6 juillet 2023, avec entrée en vigueur au 10 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 10 juillet 2023 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2024

Date Ex VNI : 19/06/2024

Date de paiement : 21/06/2024

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse		à l'étranger	
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
	Non	6	CHF	1.10	0.385	0.715	0.715

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.23	16.03.22	16.03.21
		15.03.24	15.03.23	15.03.22
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	CHF	39'360'984.35	32'342'480.90	31'321'542.99
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	CHF	96.34	93.90	99.76
Total Expense Ratio (TER) synthétique		1.26%	1.23%	1.22%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	15.03.24	15.03.23
Avoirs en banque		
à vue	891'950.01	306'727.64
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	38'404'427.50	32'030'432.50
Autres actifs	92'520.25	27'915.30
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	39'388'897.76	32'365'075.44
Autres engagements	-27'913.41	-22'594.54
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	39'360'984.35	32'342'480.90

Evolution du nombre de parts du fonds	Période comptable	16.03.23	16.03.22
		15.03.24	15.03.23
Position au début de la période comptable		344'436	313'983
Parts émises		119'077	95'125
Parts rachetées		-54'970	-64'672
Position à la fin de la période comptable		408'543	344'436

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	32'342'480.90	31'321'542.99
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-258'327.00	-266'885.55
Solde des mouvements de parts	5'988'607.96	2'955'694.88
Résultat total	1'288'222.49	-1'667'871.42
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	39'360'984.35	32'342'480.90

Compte de résultat	Période comptable	16.03.23	16.03.22
		15.03.24	15.03.23
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		1'732.17	0.00
Intérêts négatifs		0.00	-2'564.88
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		460'407.73	253'221.30
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		28'293.19	18'980.65
Total des revenus		490'433.09	269'637.07
Charges			
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-308'085.37	-293'212.21
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-13'670.40	-11'087.28
Total des charges		-321'755.77	-304'299.49
Résultat net avant ajustements		168'677.32	-34'662.42
Ajustements fiscaux *		291'730.41	287'883.72
Résultat net		460'407.73	253'221.30
Gains et pertes de capital réalisés		-643'135.23	-280'413.18
Résultat réalisé		-182'727.50	-27'191.88
Variation des gains et pertes de capital non réalisés		1'470'949.99	-1'640'679.54
Résultat total		1'288'222.49	-1'667'871.42
Utilisation du résultat du fonds			
	Période comptable	16.03.23	16.03.22
		15.03.24	15.03.23
Résultat net		460'407.73	253'221.30
Report de l'année précédente		2'839.60	7'945.30
Résultat disponible pour être réparti		463'247.33	261'166.60
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		449'397.30	258'327.00
Report à compte nouveau		13'850.03	2'839.60
Total		463'247.33	261'166.60

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
------	-------------	----------------	---------	-------	---------------	------

Valeurs mobilières non cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					38'404'427.50	97.51
---	--	--	--	--	----------------------	--------------

CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	63'000	CHF	88.83	5'596'290.00	14.21
CH0038724818	Pictet CH - Sovereign Short-Term Money Market CHF -P dy-	1'250	CHF	873.79	1'092'237.50	2.77
CH0048799099	UBS (CH) Money Market Fund - CHF Institutional	1'000	CHF	908.67	908'670.00	2.31
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	57'500	CHF	95.10	5'468'250.00	13.88
CH0246520131	BEKB Obligationen CH -IT-	72'000	CHF	96.72	6'963'840.00	17.68
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony High Dividend Swiss Stock -M-	13'000	CHF	124.13	1'613'690.00	4.10
CH1238288042	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity -I-	71'750	CHF	101.41	7'276'167.50	18.47

Suisse					28'919'145.00	73.42
---------------	--	--	--	--	----------------------	--------------

LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	69'250	CHF	96.73	6'698'552.50	17.01
LU1162219346	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) -I-	28'500	CHF	97.78	2'786'730.00	7.08

Luxembourg					9'485'282.50	24.09
-------------------	--	--	--	--	---------------------	--------------

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
-------------------	---------------	------

Avoirs en banque à vue	891'950.01	2.26
Parts d'autres placements collectifs	38'404'427.50	97.51
Autres actifs	92'520.25	0.23
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	39'388'897.76	100.00
Autres engagements	-27'913.41	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	39'360'984.35	

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	9'500	19'000
CH0038724818	Pictet CH - Sovereign Short-Term Money Market CHF -P dy-	250	0
CH0048799099	UBS (CH) Money Market Fund - CHF Institutional	1'000	0
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	14'500	24'000
CH0246520131	BEKB Obligationen CH -IT-	72'000	0
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony High Dividend Swiss Stock -M-	5'000	0
CH1238288042	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity -I-	71'750	0
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	14'500	11'250
LU1162219346	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) -I-	18'500	0

Positions fermées en cours de période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0004015290	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity	71'250	71'250
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	1'750	8'500
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	3'750	26'750
CH0230260413	CSIF (CH) Bond Switzerland Domestic AAA-BBB Blue -FB-	500	5'250
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI® -I-	5'500	28'500

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY (CH) FUNDS	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des promoteurs de vente
Synchrony (CH) Guardian (CHF)	0.90%*	Max. 2.50%

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite. Dans un tel cas, le taux annuel appliqué pour cette commission sera alors inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau rendement du marché. En l'absence d'un prix de marché actuel, on se réfère généralement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part du fonds résulte de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. La valeur nette d'inventaire est arrondie à deux décimales.

Rapport de performance

		2021	2022	2023	2024 au 15 mars
Performance du fonds (lancé le 16.04.18)	%	3.65	-12.07	4.42	0.70

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

à l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds Gérifonds SA,
Lausanne

Rapport abrégé sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement SYNCHRONY (CH) FUNDS avec les compartiments :

- Synchrony (CH) Balanced (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (EUR)
- Synchrony (CH) Defensive (CHF)
- Synchrony (CH) Dynamic (CHF)
- Synchrony (CH) Guardian (CHF)
- Synchrony (CH) World Equity (CHF)

– comprenant le compte de fortune au 15 mars 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Sébastien Lassonde
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Francis Brisson

Genève, 10 juillet 2024

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 15 mars 2024, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)